

Projet de création d'un golf à Petit- Bourg



Première approche Ecologique

SEGE BIODIVERSITE SARL

felix.lurel@biodiversite.fr
0690 30 54 78

Document de travail
Version F.L 16 Fév14

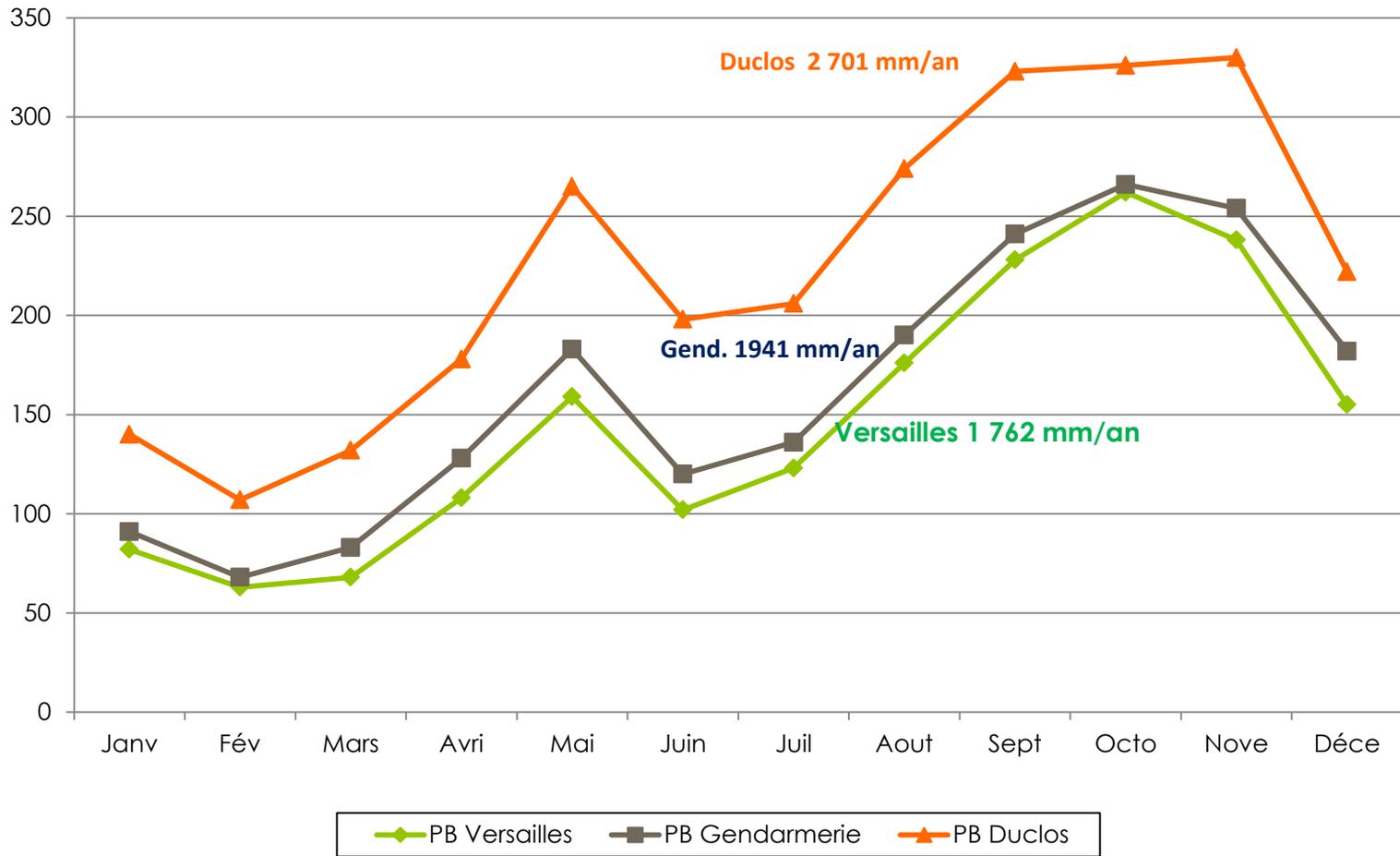
Objectifs

- Réalisation d'un état des lieux faunistique floristique et de végétation du site
 - en se basant sur la bibliographie existante
 - en effectuant des sorties d'observation du site.
- Description des unités écologiques, en précisant
 - en précisant la flore caractéristique de chaque milieu
 - en mentionnant leur
 - état d'évolution (stade dynamique)
 - état patrimonial ou valeur (présence d'espèces patrimoniales, ...)
 - état sanitaire (dégradations, perturbations naturelles, anthropiques),
 - leurs principales caractéristiques (endémisme, caractère invasif...)
- Cet état des lieux floristique est aussi l'occasion de donner un aperçu de la faune présentes

Contexte environnemental

- Localisation géographique
- Accès
- Relief – Topographie - Géomorphologie
- Climats
- Hydrographie
- Vent
- Sols – Pédologie

Pluviométrie



Méthodologie

Prospection Terrain

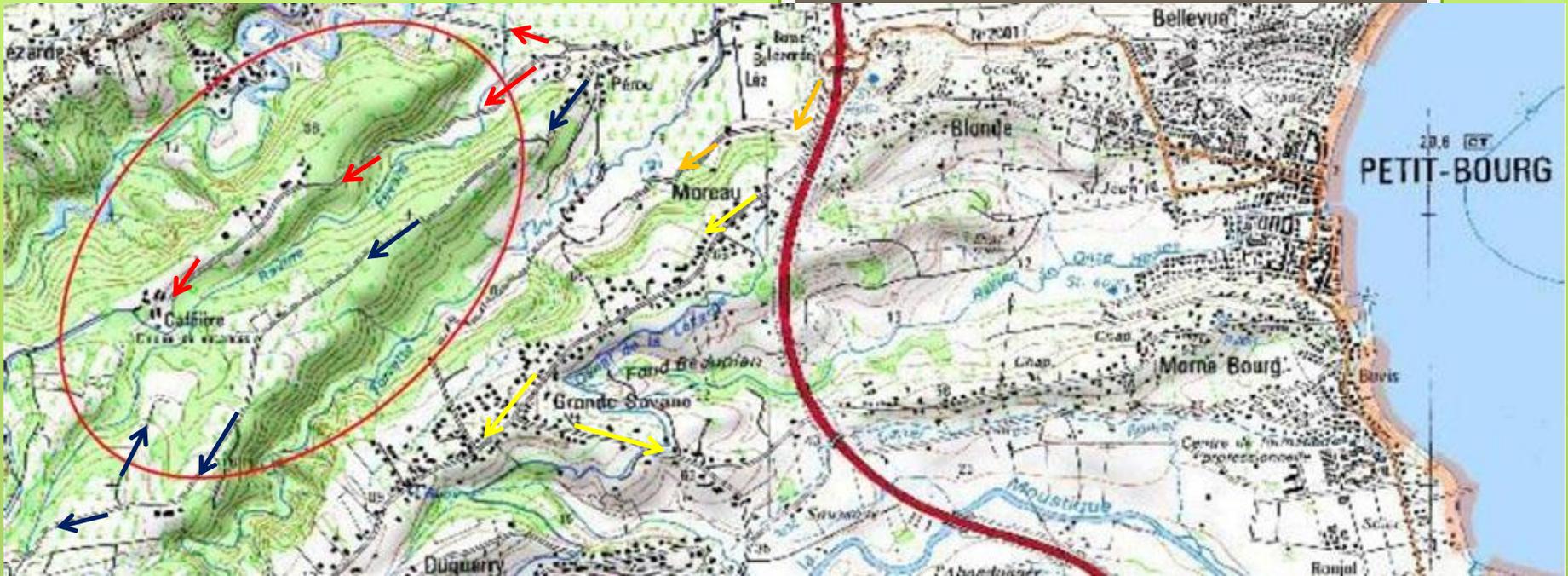
Dates

Secteurs

- | | |
|--------------------|------------------------|
| ○ Jeudi 13 Fév. 14 | Caféière & Nesty |
| ○ Vend 14 Fév. 14 | Clède |
| ○ Sam 15 Fév. 14 | Torvette & Nesty |
| ○ Dim 16 Fév.14 | Moreau Gde savane |
| ○ Lundi 17 Fév. 14 | Traitement des données |
| ○ Mardi 18 Fév. 14 | Synthèse |

Terrain 13-02-14 Petit Bourg

Itinéraires suivis



Itinéraire A : à partir de Basse Lézarde, suivre Pérou puis Caféière.

Itinéraire B : à partir de Pérou, suivre Torvette puis Forêt de Nesty.

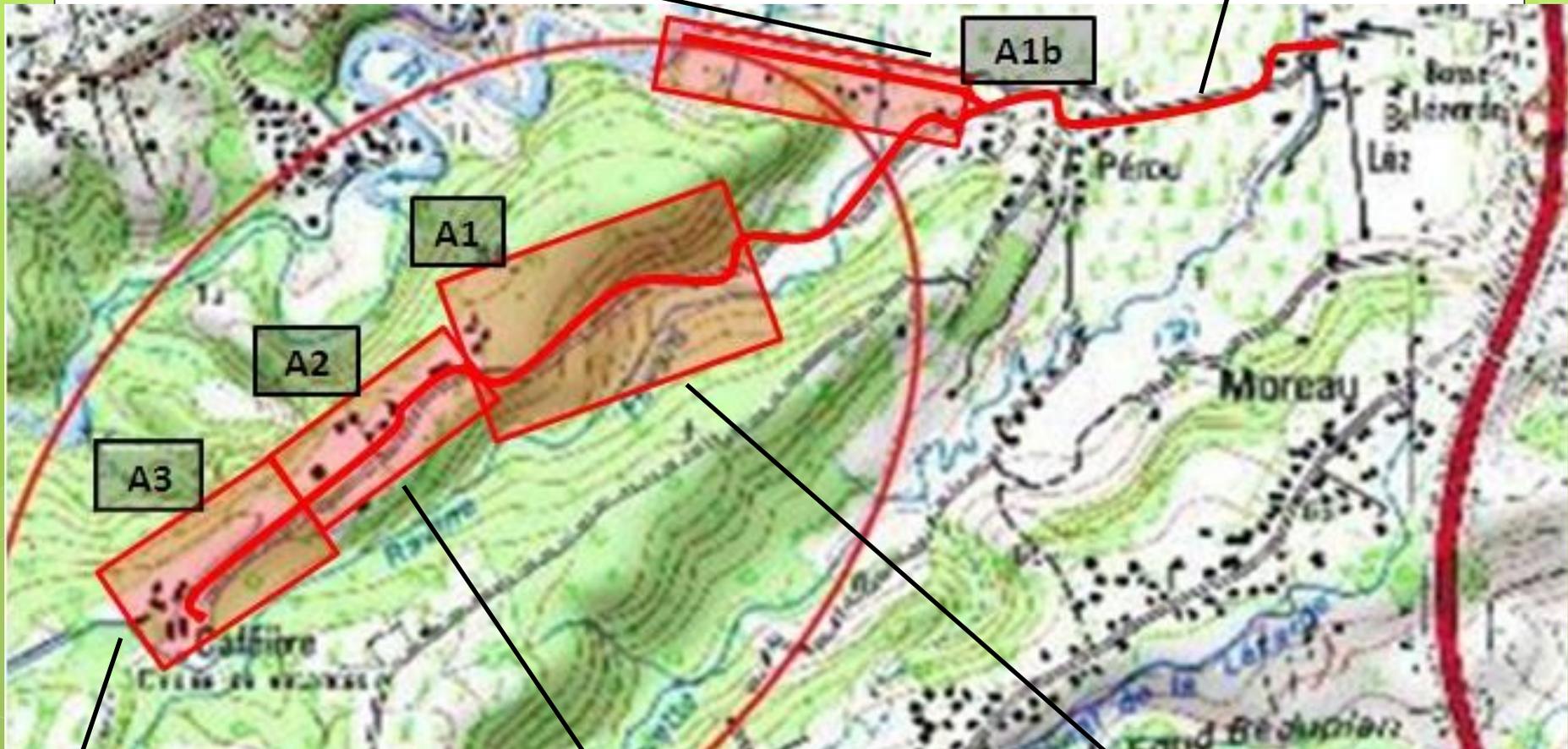
Itinéraire C : à partir de Basse Lézarde, suivre Torvette.

Itinéraire F : à partir de Basse Lézarde, suivre Moreau puis Grande Savane

Itinéraire A

A1b. A partir de Pérou, piste en direction de la rivière de la Lézarde. Zone agricole ouverte (graminées et canne à sucre). Quelques habitations.

Début de la **zone A** : Zone agricole ouverte, (champs de canne à sucre, reliques de bananeraies, chèvres). Habitat discontinu, jardins créoles, plantes ornementales.

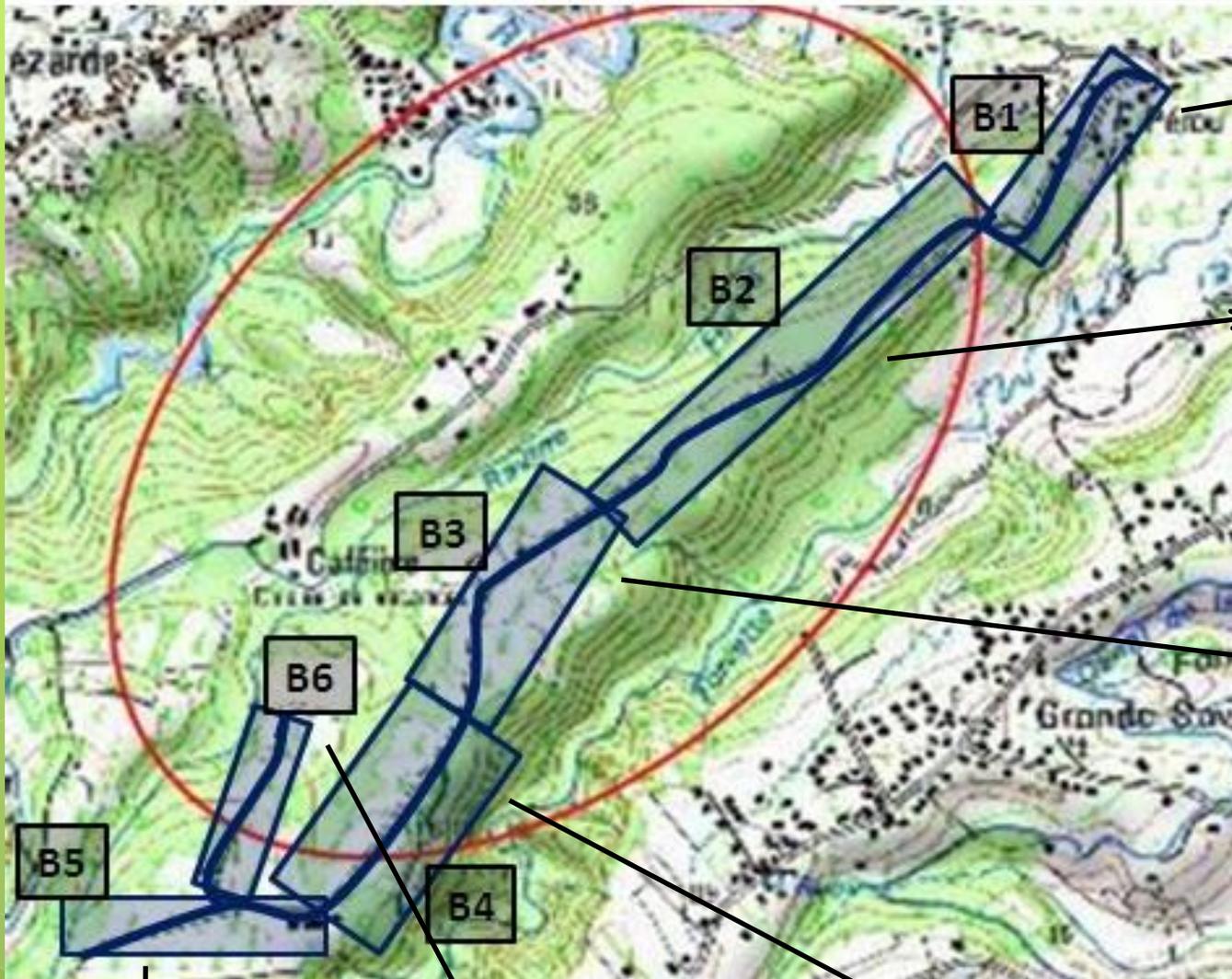


A3. A partir de la pancarte Propriété Privée qui délimite le terrain de la colonie de vacances « la Caféière ». Zone ouverte. Activités humaines : colonie, quelques bâtiments, vaches.

A2. Sortie de la zone forestière (A1) début du plateau sommital. Zone ouverte et agricole (canne à sucre), quelques habitations.

A1. Versant ascendant du morne, zone forestière fermée. Vue depuis la route : massif forestier.

Itinéraire B



B1. Zone ouverte, forêt sur la droite et champs de bananes sur la gauche.

B2. Plateau sommital, zone forestière et fermée.

B3. Sortie de la forêt, zone agricole ouverte. Activités humaines : champs de cannes à sucre de part et d'autre, manioc, coco. Sol ferralitique, friche avec herbacées post culturales, vaches.

B5. Piste de terre, Point de vue sur Cul de Sac Marin. Très agricole (bananes, coco).

B6. Terrain ouvert, friches.

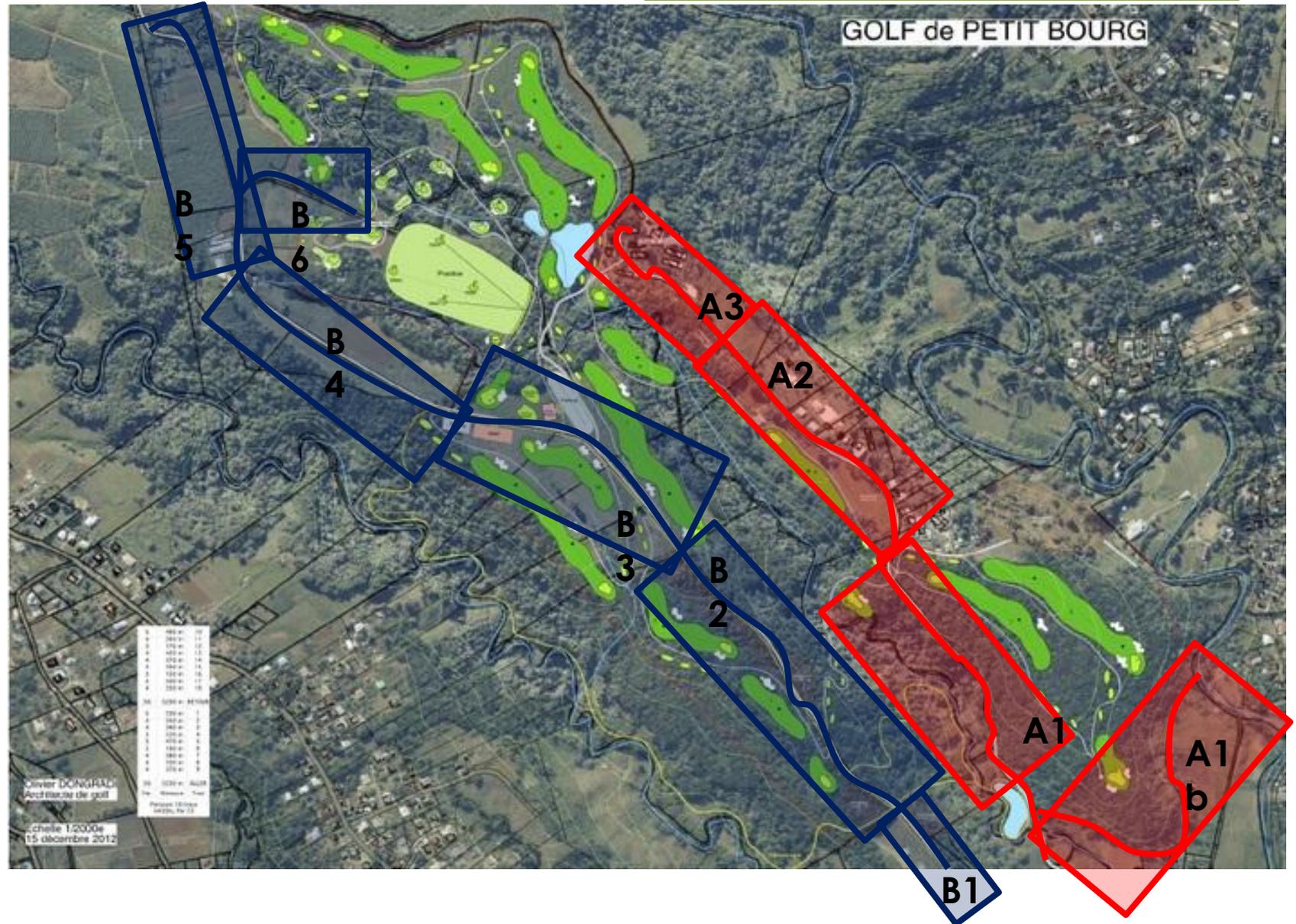
B4. Après le petit bosquet qui suit B3, terrain ouvert. Fiches, champs d'ananas, porcherie (odeur perceptible mais faible).

Petit Bourg 13-02-14

Itinéraire C



Zone attenante au projet de golf,
Vue surplombant le vallon. Zone
ouverte et humide
(réceptacle d'eau).
Habitat discontinu et résidentiel le
long de la route.



Itinéraire F



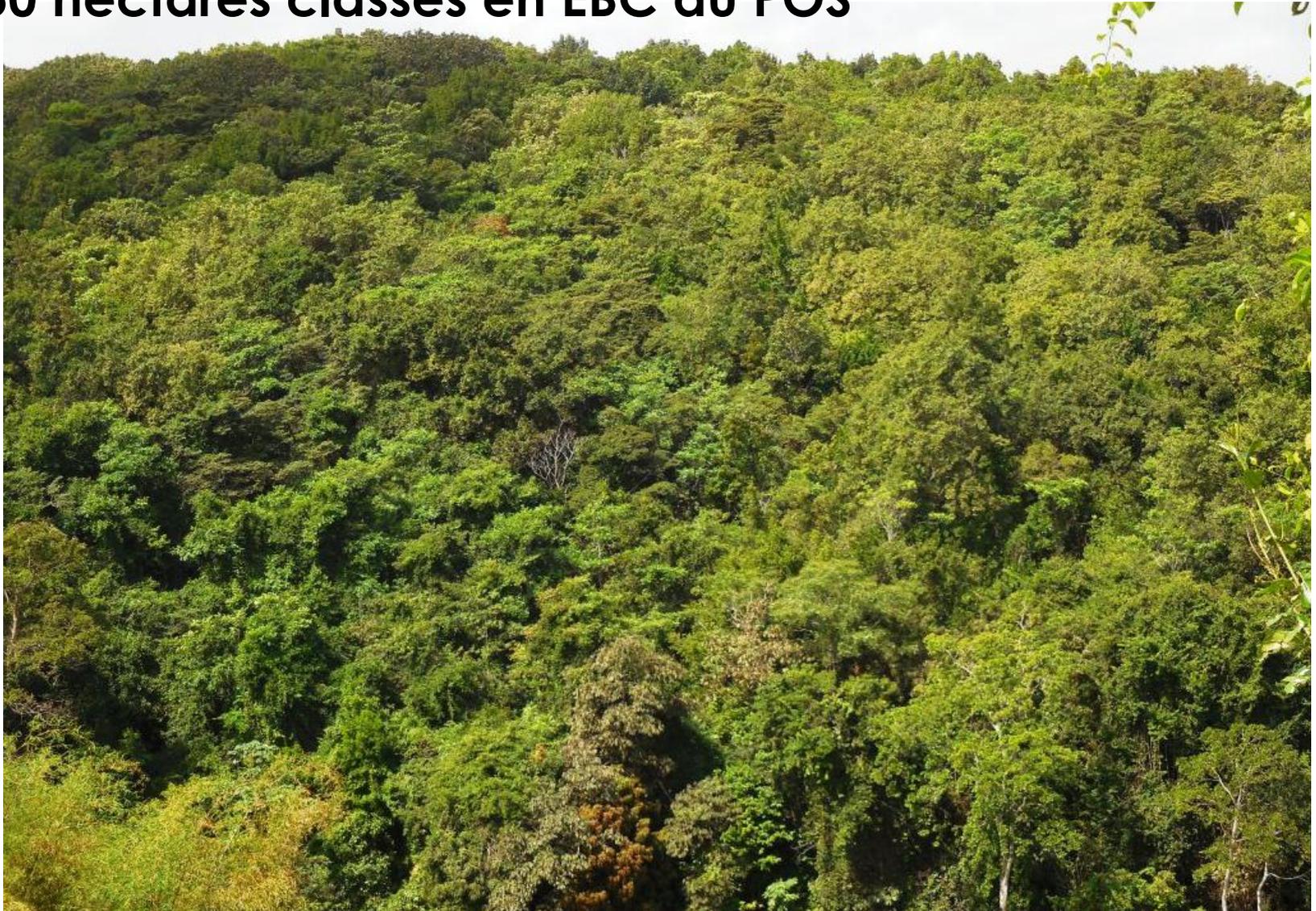
Intérêt de la zone Statut Règlementation

**Grand Intérêt de la zone
en terme de TVB :**

Zone Naturelle rurale,
continue forestière et agricole

Élément majeur du patrimoine
naturel de Petit-Bourg

84 Ha d'espaces boisés
50 hectares classés en EBC au POS



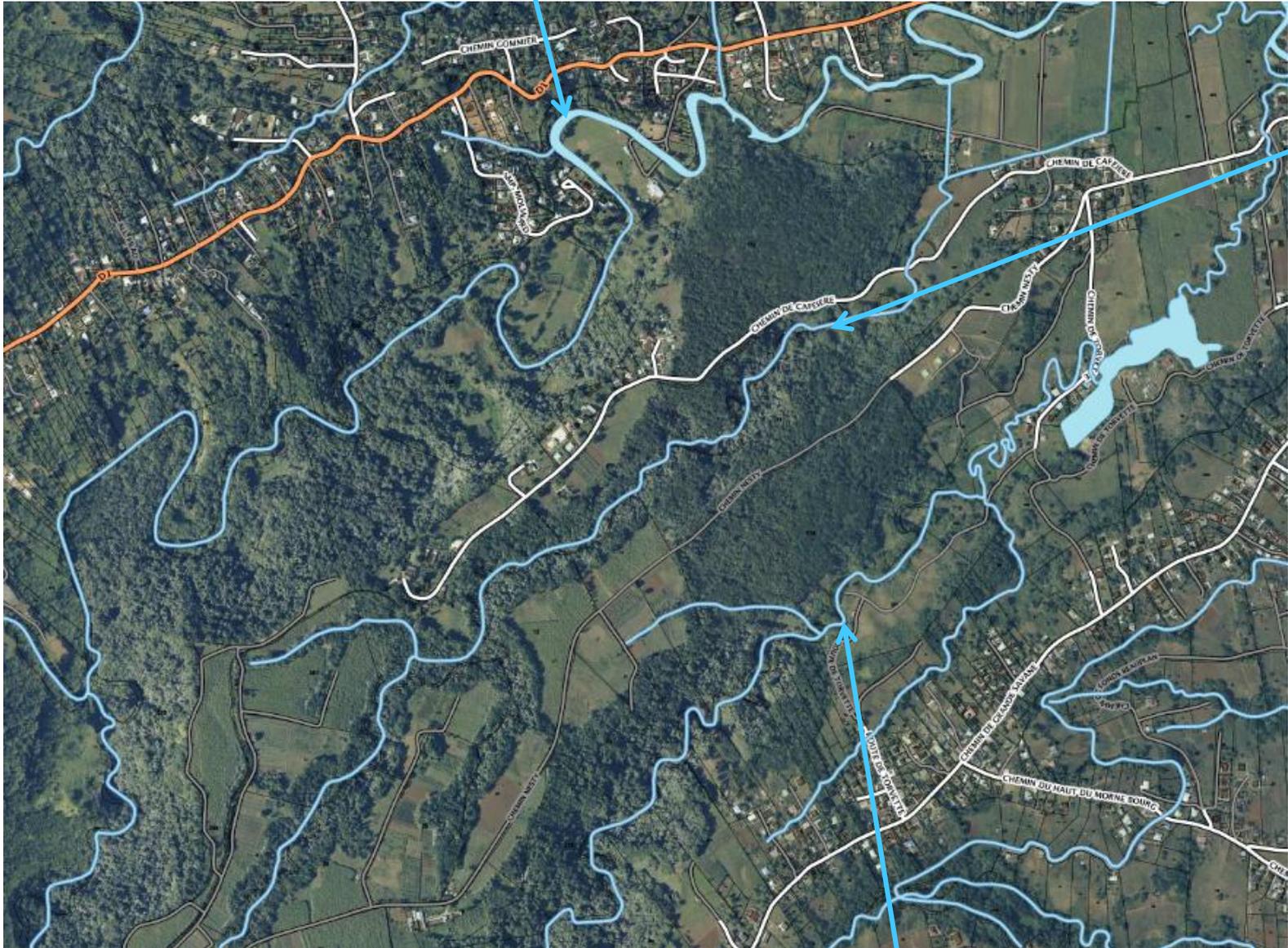
- **TV Trame verte** : Constitue la trame verte du Sud-Ouest et centre de Petit-Bourg
 - Réservoir de biodiversité
 - Vallon boisé, forestier
 - Ripisylve
 - Bois Nesty sur haut de versant et plateau sommital et prolongé par deux espaces forestiers avec ripisylves, incluant une zone agricole

- **TB Trame bleue** : : deux principaux cours d'eau (Ravines Favard et Torvette) et leurs affluents - + la Rivière la lézarde en limite
 - zones humides
 - rivière, cours d'eau, bord de ruisseau
 - prairie humide en
 - fossés humides, boueux
 - Talweg

- 
- **Zone Naturelle de valeur écologique**
 - **Zones naturelles soumises à protection**
 - **Grand ensemble naturel boisé soumis à protection II ND**
 - **Site et paysage caractérisés par des reliefs peu accentués et des pentes qui aboutissent aux ravines et rivières**

Trame Bleue

Rivière la Lézarde



Ravine Favard

Ravine Torvette

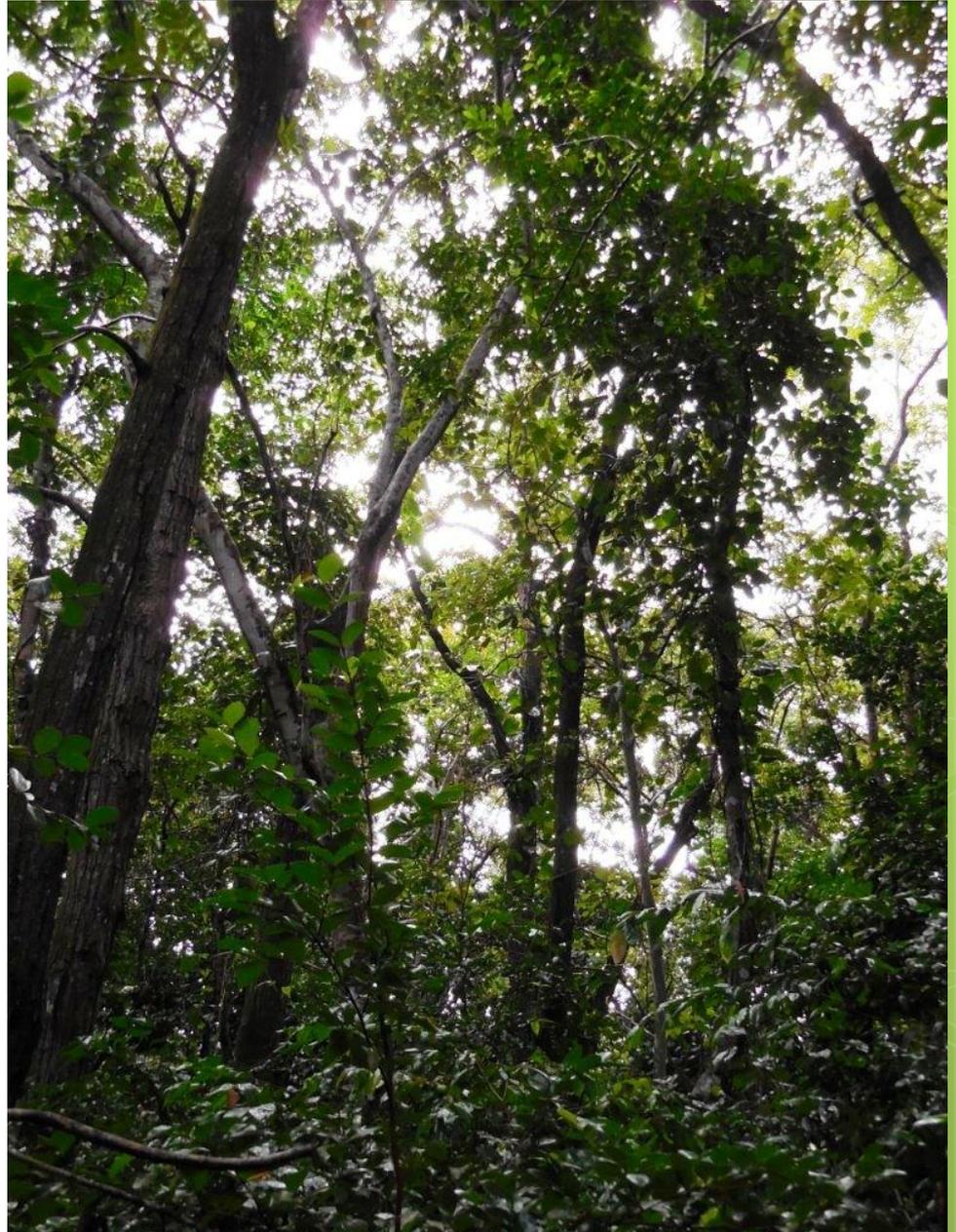
Espace Boisé Classé

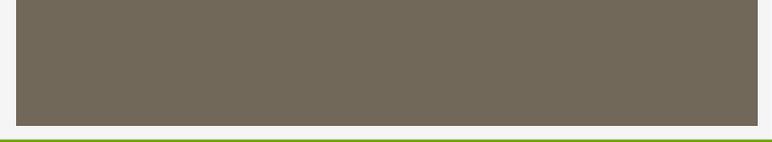
- Principalement arborescente, la zone comprend l'ensemble des espaces de forêts du massif montagneux et du piémont de Petit-Bourg dont certains d'entre eux sont classés. En relation avec la forêt domaniale et le PNG.
- Espaces soumis à la procédure d'espaces boisés classés Secteurs II NDf
- La zone comprend les sites proches des zones bâties en secteurs à risques, à l'approche de la Rivière Lézarde

Caractérisation des Unités écologiques

- Description de l'habitat
 - Biotopes
 - Facteurs écologiques prépondérants
- Espèces déterminantes
- Originalité
- Facteur limitant la fonctionnalité

Type forestier
mésophile
Sempervirent
saisonnier
avec
transition
ombro-
sempervirente





Lambeaux ou rubans forestiers
de 20 à 30 m de hauteur

en bordure d'espaces cultivés

et donc
sous influence anthropique

Haie

- Espace arbustif et arboré dense longeant un champ de canne à sucre
- Recul de la forêt en faveur de l'agriculture
- Joue un rôle important de coupe-vent pour la culture



Grande Richesse floristique

- Plus de 110 espèces végétales recensées
- Grand nombre de familles végétales

Espèces caractéristiques

Strate arborescente

- Pois doux *Inga laurina*
- Mapou *Cordia sulcata*
- Galba *Calophyllum calaba*
- Cajou blanc *Simarouba amara*
- Bwa tann *Byrsonima spicata*
- Mahogany *Swietenia mahagoni*

Arbres

Courbaril



Arbres de 20 m
de haut
Hymenaea
coubaril







Bois côtelette
Miconia mirabilis
Petit arbre de bois secondaire
Espèce pionnière de lumière

Haie



Erythroxylon squamatum
Petit arbre
Espèce pionnière d'ombre



Pithecellobium jupumba
Arbre de la forêt hygrophile



Liane recherchant la lumière et cicatrisant les lisières



**Espèce ornementale favorisée par
l'homme en bordure d'espaces
cultivés**

Espèces caractéristiques

Strate arborée

Dans les secteurs **les moins** humides
ou les moins évolués

- Gommier rouge *Bursera simaruba*
- Poirier *Tabebuia heterophylla*
- Goyavier montagne *Guettarda scabra*
- Bois d'inde *Pimenta racemosa*

Espèces caractéristiques

Strate arborée

Dans les secteurs **les plus** humides
ou les plus évolués

- Corossol montagne
- Châtaignier
- Laurier montagne
- Citron montagne

Guatteria caribaea

Sloanea massoni

Ocotea membranacea

Ilex nitida

- Activités agricoles exercées en polyculture
- Pâturages au contact avec les boisements.

Modification de la végétation par Activités socio-économiques

- Agriculture
- Sylviculture & autres activités forestières
- Fréquentation (déchets, ...)
- Eco-tourisme
- Education à l'environnement (Centre de Caféière)
- Prélèvements: coupes sélectives, chasse

Fougères épiphytes *Polypodium*



Fougères épiphytes nombreuses
Polypodium glaucophyllum



Agriculture

- Cultures sur faibles pentes : banane, canne à sucre, ananas, maraîchage



Canne à sucre



Banane



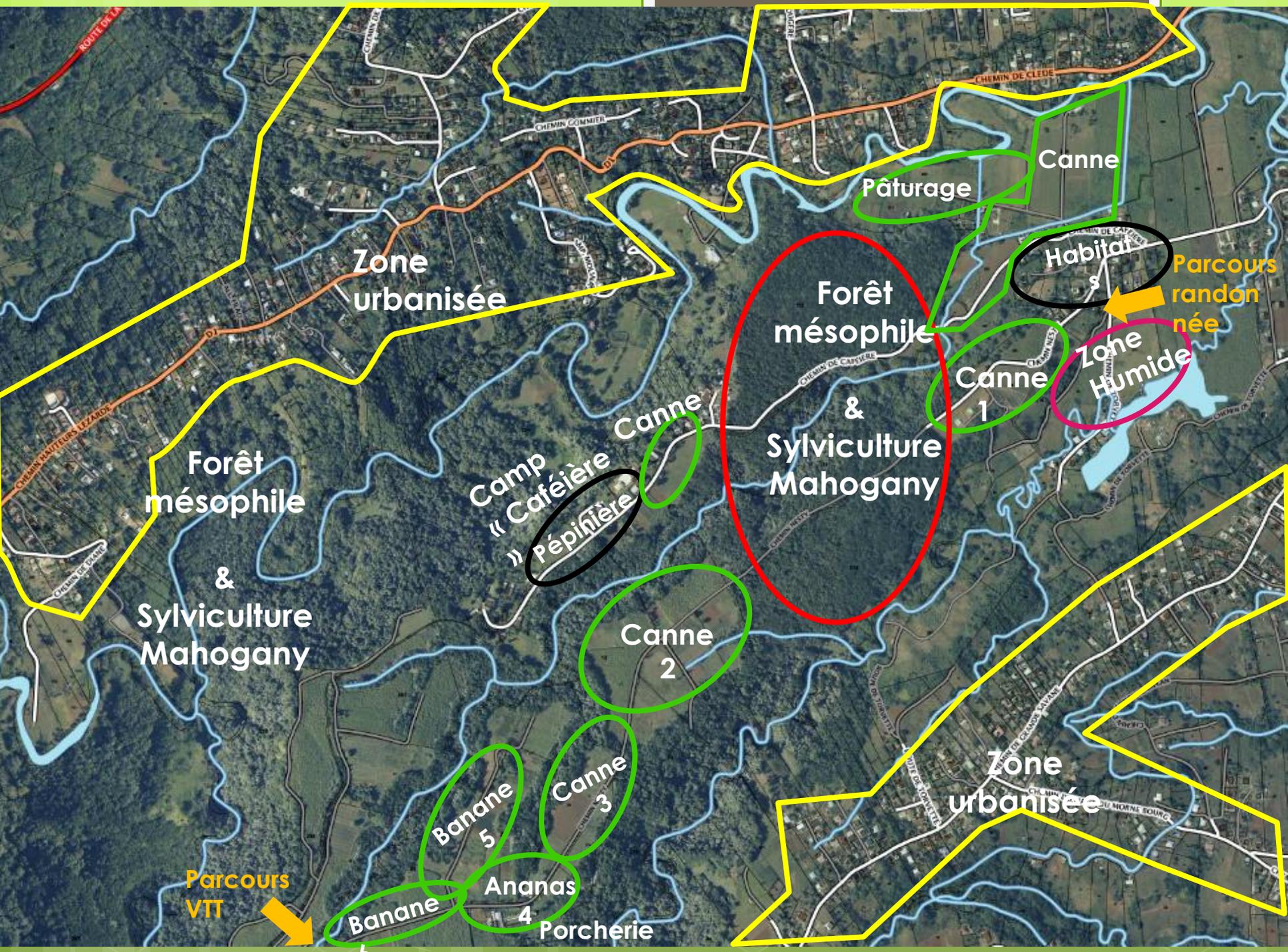
Maraîchage



Poivrons



Ananas



Zone urbanisée

Forêt mésophile & Sylviculture Mahogany

Forêt mésophile & Sylviculture Mahogany

Habitat

Parcours randonnée

Zone Humide

Pâturage

Canne

Canne 1

Canne

Camp « Caféière » Pépinière

Canne 2

Banane 5

Canne 3

Ananas 4

Banane

Porcherie

Zone urbanisée

Parcours VTT

Légende:

1. Agriculture: bananiers, cannes
Sylviculture: Mahogani, *Swietenia* sp.,...
2. Cultures de canne avec haies de Mahoganis (mosaïque)
3. Cultures de canne, & polyculture ignames, ananas, manguiers isolés résiduels, cocotiers
4. Culture d'ananas
Friche à *Bidens* sp., *Clidemia* sp., *Andropogon* sp.,
Malvastrum sp., *Enicostemma* sp.
Elevage de porcs
Manguiers isolés
5. Bananeraie, relique de plantation de cannes → rotation des cultures
Abricotiers (*Mammea americana*, ~ 30 arbres)
Friche à *Solanum torvum*

Contexte

Espace arbustif et arboré dense longeant un champ de canne à sucre
Haie sempervirente de 15 à 20 m de hauteur, à environ 100 m d'altitude

Zone forestière résiduelle réalisant
une haie brise-vent

Rôle important de brise-vent



Recul de la forêt en faveur de l'agriculture

Diagnostic

- Localisation des espaces agricoles :
 - De part et d'autre de la route menant à la Caféière (partie Nord-Est du parcours de golf) :
 - Canne à sucre
 - Serres dans le centre pour jeunes
 - De part et d'autre de la route menant à la forêt de Nesty (partie Sud-Ouest du parcours de golf) :
 - Bananes
 - Canne à sucre (variété R570)
 - Manioc
 - Coco
 - Ananas
 - De part et d'autre du secteur de Torvette (partie sud Ouest – Terrain SAFER)
 - Bananes champs importants jusqu'à la rivière
 - Pâturage, herbages

Agriculture



Ignames, manguier



Canne à sucre



Friche à herbacées & arbrisseaux



Champ de canne

Lisière de la forêt de Nesty



Ananas et bananiers

Manguiers
Imposants de 20m

Parcelle labourée

Espace agricole cultivé, en friche avec rotations de cultures

Diagnostic : friches culturelles



Herbacées

Andropogon bicornis

Zèb a bonnonm. Herbe à bonhomme. *Andropogon bicornis*
Graminées d'Amérique commune sur les sols et talus ferrallitiques

Diagnostic : friches culturales



Waltheria indica
Ou Gimòv
Sterculiacées



Centrosema pubescens ou Pwa razyé liane grêle de la famille des Fabacées (légumineuses) donnant des gousses de 12cm



Blabla

Diagnostic : friches culturales



Herbacée ou arbrisseau post cultural

Paysages

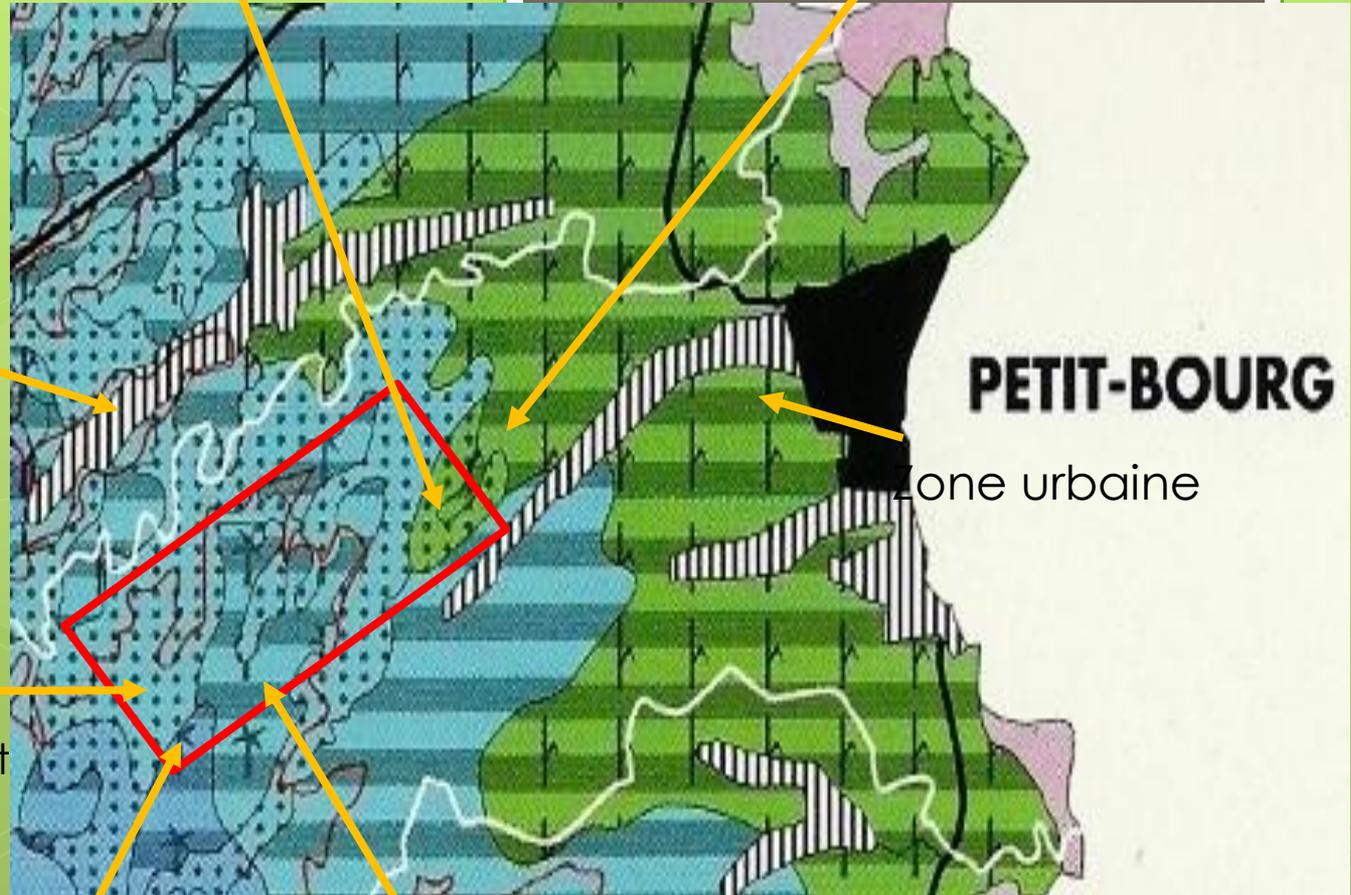
- Cf atlas des paysages

Carte écologique

Forêt sempervirente saisonnière, avec agriculture intensive de canne à sucre

Forêt sempervirente saisonnière, avec bois secondaire à Courbaril *Hymenaea coubaril*
Bois de l'Homme *Guazuma ulmifolia*
Poirier *Tabebuia heterophylla*

Front de rurbanisation lié aux cultures intensives
Canne, Banane, Ignames



Piémont avec bois secondaire à Corossol montagne
Guatteria caribaea & Balata rouge Sapot
Pouteria pallida

Région méridionale au vent de la forêt ombrophile submontagnarde, avec agriculture intensive de banane

Piémont avec agriculture intensive de banane

Aperçu faunistique

Avifaune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Lieu d'observation
<i>Bubulcus ibis</i>	Kio blanc, Héron Garde-bœufs	A1b
<i>Butorides virescens</i>	Héron vert, Kio	Pérou
<i>Coccyzus minor dominicae</i>	Coulicou manioc	B6
<i>Coereba flaveola</i>	Sucrier à poitrine jaune	A2
<i>Columbina passerina</i>	Ortolan, Z'otolan	B5
<i>Eulampis holosericeus</i>	Colibri falle vert	B6
<i>Falco sparverius</i>	Crécerelle d'Amérique, Gligli	B1
<i>Loxigilla noctis</i>	Sporophille Rouge Gorge	A
<i>Melanerpes herminieri</i>	Pic de la Guadeloupe, Tapeur	A1
<i>Orthorhynchus cristatus</i>	Colibri huppé, Fou-fou	A2
<i>Progne dominicensis</i>	Hirondelle	B6
<i>Quiscalus lugubris</i>	Merle, Quiscale merle	A
<i>Saltator albicollis</i>	Grive gros-bec	A1, A2, C
<i>Streptopelia d.</i>	Tourterelle	A3
<i>Tyrannus dominicensis</i>	Pipirite	A1, A1b, B6
	Grésiliette	B2

Avifaune Petit Bourg : Caféière zone du projet de golf



Bubulcus ibis
Héron Garde-Bœufs,



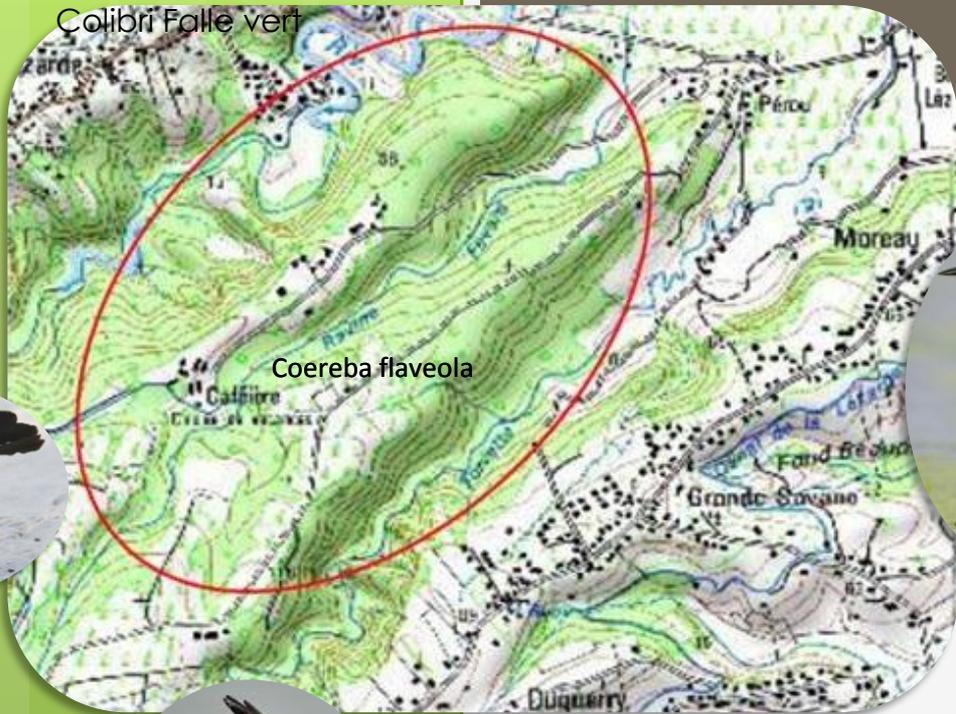
Eulampis holosericeus
Colibri Falte vert



Coereba flaveola
Sucrier à poitrine jaune



Melanerpes herminieri
Tapeur



Coereba flaveola



Loxigilla noctis
Rouge gorge



Quiscalus lugubris
Merle



Butorides virescens
Héron vert



Tyrannus dominicensis
Pipirite



Coccyzus minor dominicae
Coulicou manioc



Falco sparverius
GliGli



Saltator albicollis
Grive gros bec



Columbina passerina
Ortolan



Orthorhynchus cristatus
Fou-fou

Valeur patrimoniale

Etat de conservation

Sensibilité

- Présence d'espèces protégées
- Présence d'espèces rares et menacées
- Présence d'espèces économiques

Diagnostic Point noirs paysagers



- Milieu à restaurer,
à nettoyer

- Décharges sauvages
 - Risque de dépôt ou déplacement de déchets dans les cours d'eau
 - Risque de débâcle
 - Pollution visuelle, impact paysager
 - Risque sanitaire

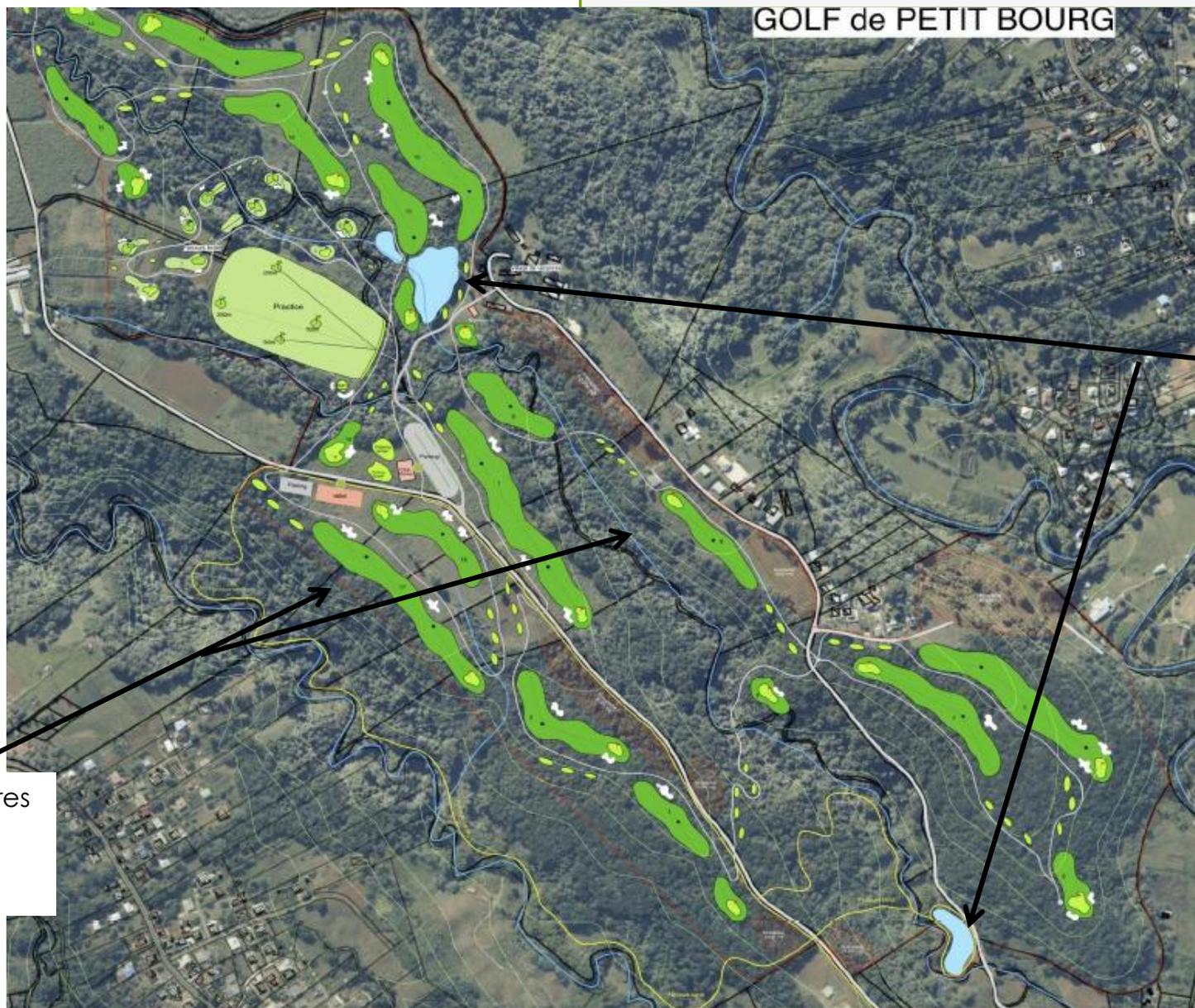


Effets prévisibles du projet

- Altération de la TV
 - déforestation impérative de surfaces importantes
- Réduction de l'espace naturel
 - forestier
 - agricole
- Morcellement agricole
- Problématique de la fragmentation :
 - Morcellement ou suppression de la forêt
 - interruption du Réseau
- Modification de le TB :
 - création de 3 étangs sur le cours d'eau central du golf
- Fréquentation accrue
 - perturbations pour le milieu naturel préservé jouxtant le parcours

Trame Verte et Bleue

Impacts du projet



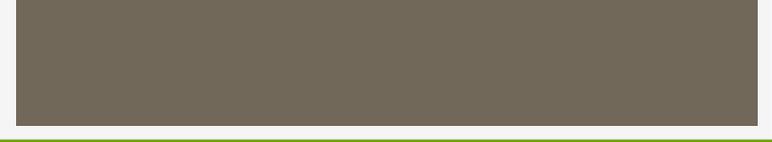
GOLF de PETIT BOURG

Nouveaux étangs à créer

Bandes forestières qui seront déboisées partiellement

- Impact du projet :
 - Destruction de plusieurs parcelles agricoles
- Localisation des espaces agricoles :
 - Sur la route vers la Caféière :
 - Canne à sucre (A2 et A1b)
 - Serres dans le centre pour jeunes (A3)
 - Sur la route vers la forêt de Nesty:
 - Bananes (B1, B5, B6)
 - Canne à sucre variété R570 (B3)
 - Manioc (B3)
 - Coco (B3, B5)
 - Ananas (B4)
- **Parcelles les plus impactées : bananes B1, canne/coco/manioc B3, canne A2**

- - les zones de potentialités et de productions agricole
- les zones naturelles de valeur écologique (ND)
- Un habitat diffus de caractère rural -intègrent l'habitat linéaire, dispersé qui accompagne les activités agricoles
- et qui complète l'urbanisation des hameaux.



Recommendations

Recommandation

**1- Espace naturel de grande importance
environnementale à préserver**

en raison de

- **la valeur agricole du sol**
- **et de la qualité du paysage.**

2- Maintenir la TV

- Conserver au maximum des bandes de forêt intacte au sein du parcours
- Favoriser la reforestation des zones agricoles condamnées entre les différentes parties du golf

3- Garder la cohérence la compatibilité avec le PLU

- Dispositif foncier et agricole espace de richesse économique qui nécessite une sauvegarde appropriée.
- Le règlement de la zone stipule que
 - seules sont autorisées les occupations et utilisations du sol qui sont liées et nécessaires aux activités agricoles
 - les limitations s'adressent notamment aux constructions à usage d'habitation.

- **Terrains classés comme espaces boisés**
à conserver, à protéger ou à créer
sont soumis aux dispositions de l'article L 130-1
du Code de l'Urbanisme.

- Présence d'une porcherie dans la zone
- Compatibilité avec le tourisme ?

- Plan zones A1 ...